

Demande déposée le 06/08/2025

N° PC 083 099 25 O 0046

| | |
|-------------------------|---|
| Par : | M. PASTOR Roger |
| Demeurant au : | 571 CHEMIN DES AUBREDES 83480 PUGET SUR ARGENS |
| Sur un terrain sis au : | CHEMIN DES SUIVIERES 83480 PUGET SUR ARGENS |
| Parcelle cadastrée : | B 311 |
| Nature des Travaux : | TRANSFORMATION D'UNE ACTIVITE BOVINE EN ACTIVITE EQUESTRE (MANEGE INTERIEUR, REPRESENTATIONS, RECEPTION DE PUBLIC) |

AFFICHÉ
du 06/11/25
au 06/10/26

Le Maire de la Ville de PUGET SUR ARGENS

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Puget sur Argens approuvé par délibération du Conseil Municipal le 29 Avril 2021, sa modification N°1 approuvée le 13 octobre 2022 et sa modification N°2 approuvée le 26 septembre 2024,

VU la demande de permis de construire déposée le 12/08/2025 au profit de Monsieur PASTOR Roger en vue de transformer une activité d'élevage de bovins en activité équestre (manège intérieur, représentations, réception de public), pour une surface de plancher créée de 65 m² ainsi qu'un changement de destination d'une surface de 505 m², sur un terrain situé chemin des Suvières, à Puget-sur-Argens,

VU l'arrêté Préfectoral n°2017/001-004 du 8 février 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du Var,

VU la demande d'avis formulée auprès de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en date du 26/09/2025,

Considérant l'avis **Défavorable Conforme** établi en date du 28/10/2025 par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers,

Considérant que le pétitionnaire n'a fourni aucun élément d'information sur son exploitation et que par conséquent il ne justifie pas la réalité et le caractère significatif de son exploitation,

Considérant qu'il n'établi pas la nécessité du projet ni de son caractère proportionné par rapport à l'activité agricole exercée,

ARRÈTE

Article Unique : Le présent Permis de Construire est **REFUSÉ**.

A Puget Sur Argens, le 4 novembre 2025

